



Note pour une intervention devant l'Office de consultation publique de Montréal sur

### **L'avenir du parc Jean-Drapeau**

Le 2 octobre 2018 aux bureaux de l'OCPM (1555, rue Metcalfe à Montréal)

---

Fondé en 1975, Héritage Montréal s'intéresse au patrimoine bâti, paysager, mémoriel, archéologique et naturel et aux enjeux de protection, mise en valeur et revitalisation qu'il soulève en relation avec l'aménagement et le développement urbain ainsi qu'avec les pratiques et les processus consultatifs à Montréal et dans la grande région métropolitaine.

Inauguré en 1874 suite à une entente avec le ministère fédéral de la défense qui succéda après la Confédération à l'armée britannique comme détenteur de l'île Sainte-Hélène, le parc Jean-Drapeau figure parmi les fondateurs avec le parc La Fontaine et le parc du Mont Royal, du système des grands parcs urbains de Montréal.

Fruit comme le parc La Fontaine, d'une entente entre la Ville de Montréal et les autorités fédérales, il incarne de manière fortement symbolique, le passage d'un site de défense au service des pouvoirs monarchiques européens dans une société coloniale française puis britannique, à une vocation de lieu de ressourcement et de détente pour les citoyens d'une société métropolitaine moderne. En ce sens et au-delà de son association à un événement aussi marquant pour notre société que fut Expo 67, l'île Sainte-Hélène, aujourd'hui le parc Jean-Drapeau est un jalon important et un patrimoine de la modernisation et de la démocratisation de Montréal.

Le parc Jean-Drapeau est aussi un repère métropolitain incontournable, situé dans le fleuve face au Vieux Montréal et aux anciens cœurs villageois de Saint-Lambert et Longueuil et relié par deux des ouvrages d'art les plus remarquables de la métropole soit les ponts Victoria et Jacques-Cartier, sans oublier les emblèmes architecturaux que sont, notamment, les anciens pavillons des États-Unis, de la France, du Québec et du Canada à Expo 67, la Tour de Lévis ou le vieux Fort de l'île Sainte-Hélène.

Héritage Montréal s'intéresse au territoire du parc Jean-Drapeau, incluant le site de La Ronde, pour la diversité de ses dimensions patrimoniales dont voici quelques exemples :

- Patrimoine bâti :
  - Complexe militaire
  - Bâtiments municipaux
  - Ouvrages, pavillons, mobilier et manèges d'Expo 67
  - Art public
  - Ouvrages d'art
  
- Patrimoine paysager
  - Silhouette
  - Présence depuis le Vieux-Montréal, les ponts, le mont Royal, la Rive Sud
  - Vues du parc vers la ville, le fleuve, les quais et les ponts
  - Aménagements paysagers (étangs et plaine de jeux; roseraie; Floralties)
  - Canaux d'Expo 67 (île Notre-Dame)
  
- Patrimoine mémoriel
  - Cimetière militaire
  - Plaques et objets commémoratifs
  - Mémoires d'Expo 67
  - Mémoires olympique et sportives
  - Coutumes vivantes
  - Activités et événements
  
- Patrimoine et potentiel archéologique
  - Sites autochtones
  - Sites associés à la période française et seigneuriale
  - Ouvrages militaires et municipaux
  - Vestiges d'Expo 67
  
- Patrimoine naturel
  - Géologie
  - Topographie
  - Arbres remarquables
  - Boisés
  - Faune et flore

Au cours des dernières 30 années, Héritage Montréal n'a été que très rarement contacté par des promoteurs de projets ou événements sur le site du parc Jean-Drapeau. Nous avons cependant accepté l'invitation des autorités montréalaises ou de la société paramunicipale qui gère ce site exceptionnel, et participé aux exercices suivants :

- 1988 : Table rondes en préparation du plan directeur du Parc des îles de 1992 (Ville de Montréal)
- 1992 : Comité consultatif sur l'avenir du Fort de l'île Sainte-Hélène (Ville de Montréal)
- 2006 : Comité de coordination sur l'actualisation du plan directeur (Société du parc Jean-Drapeau)
- 2007 : Consultation publique sur le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène (Conseil du patrimoine de Montréal; voir Annexe B)
- 2013 : Atelier de «*partnering*» sur les projets d'aménagement et de mise en valeur (Société du parc Jean-Drapeau)
- 2018 : Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau (Office de consultation publique de Montréal)

La présente intervention découle des réflexions menées à l'interne notamment par notre Comité Patrimoine et Aménagement (COPA), de collaborations avec des organismes tel que le Musée Stewart ou le Conseil régional de l'environnement de Montréal et sur des résolutions de notre assemblée générale, en particulier la résolution 2015-01 sur l'avenir du parc Jean-Drapeau (voir annexe A). Héritage Montréal a identifié la Place des Nations comme site emblématique menacé et prioritaire. Nous prenons aussi acte des alertes citoyennes publiées sur notre plateforme web H-MTL relatives au phare ainsi qu'aux étangs et aménagements de l'île Sainte-Hélène et à la *Pitoune*.

Héritage Montréal maintient depuis longtemps la demande que ce site exceptionnel et complexe soit doté d'une vision d'ensemble, cohérente avec son histoire et sa valeur de lieu public afin d'en assurer la conservation, l'accessibilité et la fonction dans la vie collective. La chronologie du dossier montre combien tarde la mise à jour de la vision établie sous l'administration du Maire Jean Doré à l'occasion du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, ne serait-ce que pour refléter l'état actuel du site et son statut. Aussi, on a vu les conséquences sur le patrimoine collectif que constitue le parc, de la confusion entre une véritable «vision d'ensemble» fondée sur les valeurs du lieu pour la société et une succession de «grands projets» et de décisions à la pièce.

La mise en place d'un mécanisme crédible, collaboratif, multipartite et dûment soutenu de suivi dans la mise en œuvre et l'actualisation de cette vision nous semble tout aussi nécessaire. Il pourrait bénéficier d'expériences tangibles comme celles de la Table de concertation du Mont-Royal réunissant les acteurs municipaux, institutionnels et

associatifs créée en 2005 par la Ville de Montréal pour accompagner le régime de protection déclaré par le Gouvernement du Québec à la demande d'Héritage Montréal, ou de l'Agora métropolitaine biennale instaurée par la Communauté métropolitaine de Montréal pour la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), sur nos propositions également.

Héritage Montréal soumet à la Commission consultative les demandes et recommandations suivantes :

### **1. Un statut digne du lieu**

Héritage Montréal demande que le parc Jean-Drapeau bénéficie d'un statut dans la Charte de la Ville de Montréal comme c'est le cas du parc du Mont-Royal. Ce statut doit être cohérent avec la nature emblématique de ce territoire et rétablir la préséance de sa valeur d'actif collectif et patrimonial sur son actuel traitement, davantage comparable à un équipement servant des usages, des événements publics ou privés et des activités dans une perspective d'autofinancement que d'une composante de valeur du domaine civique de la métropole élargie.

### **2. Une vue d'ensemble de conservation et de mise en valeur**

Héritage Montréal demande qu'un plan de conservation et de mise en valeur soit élaboré pour encadrer et accompagner la gestion du parc et les partenariats ou ententes pour son animation et son occupation en établissant des principes supérieurs fondés sur les valeurs civiques de ce lieu et assurer son intégrité.

**Patrimoine et paysage :** Ce plan devrait reconnaître la valeur prioritaire de certaines composantes du parc, voire de l'ensemble du territoire des îles, pour le patrimoine de la métropole et pour son rayonnement national et international. Il doit en assurer l'entretien, la restauration, la mise en valeur et une utilisation – permanente, transitoire, événementielle ou saisonnière – compatible avec leur valeur d'actif patrimonial. Parmi ces composantes à prioriser figurent :

- Complexe militaire de l'île Sainte-Hélène
- Étangs, ponts, sentiers et bois de l'île Sainte-Hélène
- Tour de Lévis
- Pavillon des baigneurs et plaine de jeux
- Restaurant Hélène de Champlain
- Place des Nations (site prioritaire, plateforme H-MTL)
- Canaux de l'île Notre-Dame
- Pavillon du Canada
- Pavillon des États-Unis
- Calder et autres œuvres d'art public

**Accessibilité :** Ce plan doit amener l'amélioration de l'accessibilité quatre saisons au parc depuis Montréal et la Rive Sud en renforçant l'identité insulaire propre à ce territoire disposant d'un atout majeur par sa station de métro et ses accès par ponts. Pour l'accessibilité interne, un service de véhicules électriques

identifiés au site pourrait relier, suivant des parcours offrant une expérience paysagère de qualité, le Métro aux points d'attrait dont les sites patrimoniaux, les points de vue ou les œuvres d'art. Pour l'accessibilité externe, le plan directeur devra tenir compte de la nouvelle géographie qu'amènera l'arrivée prochaine du REM à Griffintown et de la promenade piétonne et cycliste intégrée au futur pont Samuel-de-Champlain.

### **3. Une gouvernance éclairée**

Héritage Montréal recommande que la gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel. La Table de concertation du Mont-Royal qui aide à interpréter une mission semblable découlant du statut de classement de la montagne par le Gouvernement du Québec, offre une expérience pertinente ici.

Par ailleurs, compte tenu de la nature du site et des différentes dimensions du patrimoine qu'il constitue et identifiées précédemment, la mission de conservation et de mise en valeur devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions. Cette instance devrait s'inscrire dans la gouvernance générale du site, maintenir une autonomie suffisante pour pouvoir collaborer avec les services de la Ville de Montréal chargés du patrimoine et des paysages ainsi qu'avec le Conseil du patrimoine de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie. Héritage Montréal est disposé à contribuer à cet effet.

### **4. Un parc-archipel d'envergure métropolitaine**

Héritage Montréal recommande que la situation géographique très particulière du parc Jean-Drapeau soit l'objet d'une vision d'actif collectif et de mise en valeur qui dépasse les seules limites de la Ville ou de l'agglomération de Montréal. Le paysage réel permet de constater que le parc Jean-Drapeau est moins éloigné de Saint-Lambert que du Vieux Montréal. Il invite à une collaboration métropolitaine qui prenne le Fleuve Saint-Laurent comme lien et fil conducteur plutôt que comme frontière administrative. Une telle approche de parc-archipel des îles concerterait le parc Jean-Drapeau, le parc national des îles de Boucherville et l'île Saint-Bernard, tous trois conjuguant une géographie et un patrimoine naturel à un patrimoine historique, bâti, archéologique et paysager qui témoigne des présences de sociétés humaines à différentes époques.

Alors que la célèbre chanson de Stéphane Venne pour Expo 67 parle de «l'île inventée» qui fut bâtie dans le fleuve par des travaux de génie impressionnants, le XXI<sup>e</sup> siècle nous offre l'occasion d'une invention qui serait celle du territoire réel par un nouveau regard qui, comme l'architecture du futur pont Samuel-de-Champlain, serve la société et soit digne du fleuve comme paysage culturel, emblématique et métropolitain.

**Annexe A : Résolution 2015-01 sur l'avenir du parc Jean-Drapeau**  
Assemblée générale annuelle d'Héritage Montréal; le 10 juin 2015

---

*Considérant la grande valeur patrimoniale et urbanistique du parc Jean-Drapeau qui comprend l'île Sainte-Hélène, le premier grand parc montréalais inauguré en 1874 pour la population et en partie constituée en site du patrimoine par la Ville de Montréal en 2007,*

*Considérant les enjeux nombreux de conservation et de mise en valeur du patrimoine diversifié de ce territoire que soulèvent depuis plusieurs années les orientations de l'administration municipale et les projets de la société qui gère ce parc pour la Ville de Montréal*

*Considérant les préoccupations exprimées par Héritage Montréal, notamment quant à l'avenir incertain de la Place des Nations et de l'ancien pavillon des États-Unis à Expo 67,*

*Considérant que le Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles adopté par la Ville de Montréal en 1993 n'a pas encore été actualisé malgré plusieurs tentatives dont certaines auxquelles Héritage Montréal a été invité à contribuer,*

*Considérant les événements récents associés à la gestion du parc et le report des projets de mise en valeur programmés en vue des anniversaires de 2017 (375<sup>e</sup> de Montréal, 150<sup>e</sup> du Canada et 50<sup>e</sup> d'Expo 67), notamment de la restauration de la Place des Nations, ainsi que les vives préoccupations soulevées dans la population par l'évocation de projets de privatisation de partie de ce territoire,*

*L'Assemblée générale d'Héritage Montréal demande que la Ville de Montréal*

- 1. Mandate les services municipaux et l'Office de consultation publique de Montréal pour engager une démarche de mise à jour du plan directeur de 1993 avec la collaboration de la Société du Parc Jean-Drapeau et du Conseil du patrimoine de Montréal ainsi que la tenue de consultations publiques indépendantes sur les orientations et sur les modalités d'un nouveau plan directeur,*
- 2. Intervienne auprès du gouvernement du Québec pour que le statut particulier du parc Jean-Drapeau soit garanti par son enchâssement dans la Charte de la Ville de Montréal de manière analogue à ce dont bénéficie le parc du Mont-Royal,*
- 3. Engage un projet de remise en état de la Place des Nations et d'animation en vue du 50<sup>e</sup> anniversaire d'Expo 67 en 2017.*

*Et offre à la Ville de Montréal et à la Société du Parc Jean-Drapeau, la collaboration d'Héritage Montréal à cette fin.*

---

(...)

### **Île Sainte-Hélène**

*En 2000, les membres d'Héritage Montréal identifiaient certains éléments de l'île Sainte-Hélène comme emblèmes de Montréal. Ce sont le Fort de l'île (complexe militaire), le pavillon des baigneurs et les piscines, le pavillon des États-Unis et le pont Jacques-Cartier. Par ailleurs, nous avons été appelés et avons participé à des exercices de réflexions menés par les services ou sociétés de la Ville de Montréal sur la planification du Parc des Îles, le Fort de l'île ou le Parc Jean-Drapeau. Héritage Montréal est également intervenu dans le contexte de la cession de La Ronde par la Ville à Six Flags, des projets d'agrandissement du Casino de Montréal ou du traitement de certains éléments du patrimoine d'Expo 67 dont le mobilier extérieur, les canaux de l'île Notre-Dame, le carrousel antique de La Ronde ou, plus récemment, le maintien du Calder sur le site d'Expo 67 pour lequel il a été conçu.*

### **Territoire et conservation**

*Présente dans l'histoire ancienne de la métropole et lieu d'activités militaires puis de son premier grand parc public inauguré en 1874, l'île Sainte-Hélène est aussi associée concrètement à l'un des événements les plus marquants de l'histoire moderne de Montréal, soit la tenue de l'exposition universelle de 1967 qui en a grandement façonné les contours et qui rend désormais difficile son traitement de manière isolée de La Ronde et de l'île Notre-Dame, voire de la Cité du Havre qui forment l'ensemble territorial d'Expo 67. D'ailleurs, la majorité des motifs énoncés dans le projet de règlement de constitution du site du patrimoine réfèrent à Expo 67 comme justification, négligeant que l'apport international que représenta cet événement pour Montréal s'est poursuivi avec les Jeux Olympiques de 1976 dont on trouve des équipements majeurs – le bassin – sur l'île Notre-Dame.*

*En ce sens, Héritage Montréal considère que le territoire de référence pour la constitution d'un site du patrimoine cohérent et pertinent ne puisse être que celui de l'ensemble territorial d'Expo 67 dont la Ville célèbre le 40<sup>e</sup> anniversaire en 2007. Cet ensemble territorial et ses limites sont connus et tombe en grande majorité dans le domaine public municipal dont la Politique du patrimoine vise à assurer l'exemplarité des actions en patrimoine. Il exprime avec davantage de cohérence et d'intégrité les valeurs énoncées dans le projet de règlement pour un territoire qui ne constitue qu'une partie de l'île Sainte-Hélène et présente un patrimoine diversifié au plan historique et typologique dont la gestion peut être modulée en fonction de la pluralité des caractéristiques, des formes et des types de biens patrimoniaux (bâti, archéologie,*

aménagement paysager, œuvres d'art, mobilier, ouvrages de génie civil, géologie, écosystèmes).

*Cela contribuera grandement à assurer une gestion cohérente et exemplaire de cet ensemble patrimonial dont on constate que le traitement qui lui fut réservé au cours des dernières années fut loin d'être exemplaire. Le découpage des grandes poutres de bois lamellé de la Place des Nations pour y accommoder le passage de camions, la démolition de l'ancien aquarium Alcan à La Ronde, de la Maison Olympique et du Centre de télécommunications à la Cité du Havre ou de l'intérieur original du restaurant La Toundra du pavillon du Canada, la dilapidation du mobilier d'Expo 67, la privatisation de l'île Notre-Dame ou de la place de l'Homme pour des activités à billetterie, la négligence des canaux de l'île Notre-Dame ou les transformations au pont Jacques Cartier en sont quelques exemples qui démontrent le besoin d'un cadre de référence qui respecte l'ensemble des valeurs patrimoniales sur ce territoire.*

*Tout en reconnaissant la valeur exceptionnelle pour Montréal et pour le Canada de l'ensemble militaire de l'île Sainte-Hélène et celle des aménagements réalisés sous la direction de Frederick G. Todd que les récentes recherches ont permis de mieux documents, il nous semble pertinent de demander que le site du patrimoine soit constitué pour l'ensemble territorial d'Expo 67, ensemble dont les limites sont connues et dont la gestion peut être l'objet d'une approche modulée et adaptée. Comme ce fut le cas du Vieux Montréal dont le classement comme arrondissement historique en 1964 permit de mettre en place des règles de base et de lancer un processus d'acquisition de connaissance qui se poursuit encore aujourd'hui, 43 ans plus tard. L'argument amené par les services lors de la séance d'information publique à l'effet de créer d'abord un site du patrimoine avec seulement une partie de l'île Sainte-Hélène ne nous apparaît donc pas recevable alors que Montréal souhaite marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire d'Expo 67 par un geste significatif.*

(...)

---